

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept mars à vingt heures trente,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 11 mars 2017

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Olivier MURZEAU, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET, M. Antoine RUBIO.

Mme Nathalie DEPRÉ qui a quitté la séance à 22h10 n'a pas pris part au vote du compte de gestion 2016, au vote du compte administratif et vote du budget primitif 2017.

Membres absents excusés : Mme Françoise BOINOT,

Secrétaire de séance : M. Gérard ALAIRE

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal en date du 03 février 2017.
- ✓ Demande de subventions pour la rénovation et l'accessibilité PMR de la salle polyvalente.
- ✓ Approbation du compte gestion 2016 et vote du compte administratif 2016.
- ✓ Vote des taux d'imposition 2017.
- ✓ Vote du budget primitif 2017.
- ✓ Préparation des élections présidentielles et législatives.
- ✓ Divers :

Début de la séance : 20 heures 30

- Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour la demande d'intention d'aliéner bien des consorts BILLET reçue aujourd'hui.

et approuve, à la majorité des voix, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 février 2017.

Mme Nathalie DEPRÉ interpelle les membres du conseil municipal concernant le dépôt du permis de construire de la SCI du Moulin ; Après débat, le conseil municipal acte que ce projet est privé et non communal. Ceci devrait mettre fin aux rumeurs propagées par certaines personnes.

- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de remplacer Madame Line LHOUMEAU, membre de certains groupes de travail et délégué à la commission « Environnement » de la CDC Aunis Sud (Monsieur le Maire avait informé auparavant les membres du conseil en envoyant par voie électronique la lettre de démission de Mme Line LHOUMEAU). Le conseil municipal désigne pour les groupes de travail :

- ✓ Voirie, bâtiment : Mme Annie JAUNAS et ajoute Mme Marie-Laure FELIX.
- ✓ Personnel, Communication et site internet : Mme Nathalie DEPRÉ
- ✓ Urbanisme, affaires agricoles, cimetières : pas de changement supplémentaire.
- ✓ Développement durable : M. Gérard ALAIRE

Et pour la Commission Environnement de la CDC Aunis Sud : Mme Marie-Laure FELIX

- Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par les consorts BILLET, pour le bien cadastré B549 pour une superficie totale de 995 m² est situé 2^{ter} Chemin du Moulin. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- Le conseil municipal décide l'inscription du projet de réhabilitation de la salle polyvalente, d'un montant total estimé à 89 722,80 € HT, au budget 2017.

de sollicite auprès de l'Etat le bénéfice du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Et auprès de Monsieur le Président du Département de la Charente-Maritime, une aide financière dans le cadre de la revitalisation des centres des petites communes.

- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (FSIPL)	sollicité		43,28 %	38 841,95 €
- Etat (DETR)	sollicité	25 % sur 16 932,37 €	4,72 %	4 233,09 €
- Département	sollicité	30 % sur 72 790,43 €	24,34 %	21 837,13 €
- Département	acquis	30 % sur 16 932,37 €	5,66 %	5 079,71 €
- Enveloppe parlementaire	acquis	10,55 % sur 16 932,37 €	2,00 %	1 786,36 €
- Fonds propres			20 %	17 944,56 €

TOTAL HT

89 722,80 €

- approuve le compte administratif 2016, comme résumé de la manière suivante :

CLASSES	Solde en début de gestion	OPERATIONS DE L'EXERCICE			Résultat global	RESTES A REALISER		Resultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	-89 339,87	140 058,72	166 917,58	26 858,86	-62 481,01	600,00	17 408,00	-45 673,01
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	109 406,31	392 273,35	456 115,47	63 842,12	173 248,43	0,00	0,00	173 248,43
TOTAUX		532 332,07	623 033,05	90 700,98	110 767,42	600,00	17 408,00	127 575,42

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Mme RADY Marie-Odile, trésorière, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2017, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	45 673,01
Résultat de fonctionnement reporté excédent au compte 002 :	127 575,42
Résultat d'investissement reporté déficit au compte 001 :	62 481,01

- décide, à la majorité des voix, les taux d'imposition de l'année 2017 comme suit :

TAXES	TAUX 2016	TAUX 2017	variation en %	BASES	PRODUIT
Habitation	7,60	7,68	1	831 300	63 844
Foncier bâti	17,95	18,13	1	499 500	90 559
foncier non bâti	57,42	58,00	1	67 400	39 092
Produit fiscal attendu					193 495

- approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	347 847,43	347 847,43
FONCTIONNEMENT	561 112,42	561 112,42
TOTAL	908 959,85	908 959,85

- Elections à venir :

- ✓ Les présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017
- ✓ Les législatives les 11 et 18 juin 2017

Le conseil municipal établit la liste des permanences pour les jours de scrutins.

Divers :

- ✓ l'assainissement : les travaux débuteront en mai 2018 à Blameré pour une durée de 2 ans.
Le village de Blameré sera branché sur la station dès la fin des travaux.
Les travaux sur le bourg de Puyravault commenceront en 2020 pour une durée de 4 ans.
- ✓ Le parking du cimetière se fera semaine 12.
- ✓ La dernière tempête a arraché la moitié de la toiture du chalet du foot. La demande de devis est en cours.
- ✓ Merci à la vingtaine de personnes venue à « nettoignons la nature ». 300 kg environ de déchets ramassés.
- ✓ Lecture du courrier de Mme PICHET qui sollicite le conseil pour une gravure sur la plaque du columbarium de M. Jean-Claude GRANGER. Le conseil, à l'unanimité, accepte pour un coût d'environ 150 €.

Levée de séance : 23 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 18 mars 2017.

Le Maire,
Raymond DESILLE

